



Regularisation pour une mère qui a eu un enfant avec un british

Par **mifos**, le **24/06/2012** à **00:19**

Bonjour,

J'ai une nièce qui est demandeur d'asile en France et son dossier est en cours d'instruction mais entre temps elle a eu un enfant avec un citoyen britannique qui travaille en France. Le papa a déclaré l'enfant au consulat britannique et celui-ci a délivré au bébé une attestation.

Quelles sont les démarches nécessaires pour la maman afin de bénéficier d'un statut par rapport à l'enfant qu'elle a eu avec le sujet britannique???

Merci à vous

Par **pat76**, le **24/06/2012** à **17:29**

Bonjour

Le papa vit et travaille en France ou il a une adresse de résidence principale en Grande-Bretagne ?

Il est anglais, écossais, gallois, irlandais ?